

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'OMEY du 11 décembre 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire

Convocation du 5 décembre 2024

Présents : Mme Charlene GAILLET, Mme Marylène OUDIN, Mme Annie VETU, Mme Evelyne VALENTIN, M. Éric VETU, M. Philippe SCIEUR, M. Valentin PIVIDORI, M. Jonathan ROSSIGNOL

Pouvoirs : M. Grégory GALICHER donne pouvoir à Mme Marylène OUDIN

Excusés : M. Grégory GALICHER et M. Johann GALICHER

Secrétaire de séance : M. Philippe SCIEUR

M. le Maire ouvre la séance et demande si le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 octobre 2024 peut être approuvé : celui-ci est **approuvé à l'unanimité**.

1°) Amortissements

M. le Maire rappelle le contexte : notre commune n'ayant pas 3500 habitants, la collectivité n'est pas obligée, comme elle le fait actuellement, de pratiquer l'amortissement de ses immobilisations sauf subventions d'équipement versées rétrocédées au compte 204. Il propose donc que :

- les nouveaux biens acquis ne soient plus amortis à part s'ils dépendent du 204 ;
- de définir les amortissements en cours

Le conseil municipal accepte la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M 57 : **une délibération est prise à l'unanimité**.

2°) Location salle des fêtes

M. et Mme LAUVAUX avaient réservé la salle des fêtes les 28 et 29 décembre 2024 et sont dans l'obligation d'en demander l'annulation. Ils demandent si la collectivité peut procéder au remboursement de la somme de 270 €. La municipalité accepte et une **délibération est prise à l'unanimité**.

3°) Toiture mairie

M. le Maire rappelle que le toit de la mairie nous inflige depuis plusieurs années des réparations de toiture liées à l'étanchéité. Il a fait évaluer le coût d'une réfection par l'entreprise CDMG de LA VEUVE et nous présente le devis pour un montant TTC de 18.592,85 €.

Après discussion, **une délibération est prise à l'unanimité**.

4°) Transfert de fonctionnement à investissement

M. le Maire explique à l'assemblée qu'au regard du budget et à l'appui des tableaux comptables, il est nécessaire de procéder à un virement de la section fonctionnement vers la section investissement pour un montant de 40.000 € chapitre 011.

Après débat, **une délibération est prise à l'unanimité**.

5°) Questions diverses

M. le Maire annonce qu'il a demandé au SIEM d'éclairer la commune toute la nuit pour la période des fêtes de fin d'année : du 22 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

Les travaux rue de la Garenne vont reprendre les 17 et 18 décembre. Il s'agit pour la société EIFPAGE de reprendre un plateau non conforme.

L'abattage des arbres prévu par la société du JARDIN DES HAYONS aura lieu courant janvier.

La réalisation de l'aire de jeux rue Langevin est en cours, elle devrait être ouverte fin du 1er trimestre 2025, après le passage de sécurité.

Le repas des aînés, suivi du goûter de Noël des enfants, aura lieu ce dimanche midi 15 décembre. M. le Maire demande à l'équipe municipale d'être présente à la salle des fêtes le samedi 14 décembre à 15h pour la mise en place et organisation de cette festivité.

M. le Maire précise qu'il va lancer prochainement les invitations extérieures à Omev.

Enfin, Mme OUDIN signale à M. le Maire que M. INNS, membre de l'association CCL et formateur à la section informatique souhaite remettre les 18 ordinateurs à jour et présente un devis de la Société LB sise à Bettancourt-la-Ferrée (52) de 135.00. € par ordinateur. Les ordinateurs sont pratiquement obsolètes et n'accepteront certainement pas la mise à jour, M. ROSSIGNOL indique qu'il serait souhaitable d'en acquérir des nouveaux. M. le Maire ajoute que le nombre d'ordinateurs pourrait être revu à la baisse et d'en définir l'appartenance. Il faudrait demander un devis à l'Univers informatique de Châlons-en-Champagne. De nombreuses questions émergent et restent pour l'instant sans réponse, M. le Maire propose que ce sujet soit vu entre les intéressés en mairie pour en discuter et peut-être définir des modifications de la convention qui lie le CCL à la commune.

Mme OUDIN (présidente de l'association) propose de venir accompagnée de quelques-uns des membres du bureau CCL, M. le Maire propose que ses 2 adjoints participent au débat. Réunion à prévoir en mairie début d'année.

La séance est levée à 22h10

Le secrétaire de séance,
Philippe SCIEUR

Le Maire,
Éric VETU

